

DynaMOE COPRO : Une Maîtrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique des Copropriétés

Programme de la Formation

Durée totale de 38,5 heures de formation réparties sur 4 semaines

(12h de E-learning, 12,5h de distanciel synchrone Webinar et 4 Classes Virtuelles, 14h de présentiel)

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation permettra d'obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 modifié par décret de 2021.

Ce parcours abordera les points-clés de la rénovation énergétique en copropriétés, sous tous ses aspects, techniques, économiques, réglementaires et humains.

Finalité du parcours DynaMOE COPRO → être qualifié « **Auditeur Énergétique pour les copropriétés** » au sens du décret n°20186-416 complété par le décret n°2021-1227 du 23/09/2021 : cette prestation auprès des copropriétés est éligible à MaPrimeRénov'.

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux professionnels de la Maîtrise d'œuvre et, en particulier, les architectes dont les architectes libéraux, associés et architectes en titre ainsi que les ingénieurs et les économistes.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains ;
2. Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété ;
3. Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique ;
4. Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

PRE-REQUIS

- Connaître le fonctionnement d'une copropriété sur le plan administratif et juridique
- Connaître le vocabulaire de la rénovation énergétique et de l'évaluation énergétique
- Connaître les bases de la thermique des bâtiments d'habitation
- Connaître les bases des systèmes énergétiques des bâtiments d'habitation



METHODES PEDAGOGIQUES ET OUTILS TECHNIQUES

Le parcours de formation DynaMOE 1 consiste en une formation multimodale déployant des modalités pédagogiques innovantes :

- ✓ Formation à distance en autonomie avec des QCM → E-learning via notre plateforme « [Digiforma](#) »
- ✓ Formation à distance en classe virtuelle avec du « Brainstorming » et des échanges → webinaire en Visio via des plateformes de visioconférence tel que « Teams » ou « Zoom » ;
- ✓ Formation présentielle en salle ;
- ✓ Vidéos interactives, exercices, étude de cas concrets jeux de plateau et jeux de rôles ;

MODALITES D'EVALUATION

1. **Avant le démarrage de la formation** : un entretien téléphonique pour échanger sur le besoin de l'apprenant et vérifier ses prérequis ;
2. **Durant la formation en E-learning** : il faudra suivre les différentes séquences et effectuer les **QCM** correspondants. Une note minimale de **80/100** aux QCM est requise pour l'obtention du certificat de formation. Un nombre illimité de tentatives est disponible pour les QCM.
3. **Durant la formation en classe virtuelle et présentielle** : les formateurs réalisent des évaluations non-notées tout au long de la formation : exercices en sous-groupes, Quizz, exercices individuels, études de cas et/ou mises en situation. Cela permet d'apprécier la progression de chacun(e) et d'orienter la pédagogie en conséquence.
4. **A la fin de la formation** : une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée à l'issue du stage si toutes les étapes du parcours ont été validées : séquences E-learning, présence aux webinaires et aux classes virtuelles, validation des QCM avec une note supérieure ou égale à **80/100** et présence physique aux journées en salle.

MOYENS TECHNIQUES

Nos locaux disposent d'une salle de formation équipée d'un vidéo projecteur, un écran, 3 casques de réalité virtuelle, d'un kit pédagogique dédié aux formations FEEBAT, un paperboard et un accès internet. Nos formateurs disposent chacun d'un PC portable.

Un support de formation « guide-stagiaire » reprenant de manière synthétique l'essentiel des apports théoriques de la formation sera distribué par le formateur aux participants en fin de formation sur support numérique. Les participants pourront également retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation mis en œuvre pour chaque module (documents, diaporama, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme de ressources.

Un forum permet d'échanger autour des notions enseignées et de participer aux débats proposés.

Les activités et QCM sont accessibles via notre plateforme : <https://ai-environnement.digiforma.net>

Accessibilité

Nos formations sont adaptées pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou pas. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nos locaux sont desservis par les transports en commun et dispose d'un parking gratuit 3h.

N'hésitez pas à contacter notre référente handicap et pédagogique, **Joanna Eid** (j.eid@faceagroup.com; 01.49.74.12.20), qui vous renseignera sur la possibilité d'aménager l'emploi du temps, le déroulé, les méthodes et outils pédagogiques afin de s'adapter à vos besoins spécifiques.

Restauration

Un espace de restauration avec des frigos connectés est disponible dans nos locaux et est accessible aux stagiaires pour le déjeuner du midi. Un centre commercial est à proximité avec une multitude de choix de restaurants ou autre, le cas échéant. Le repas du midi est à la charge du stagiaire. De l'eau minérale, du café/thé et des biscuits et/ou gâteaux sont mis à disposition des stagiaires pour les pauses du matin et de l'après-midi.

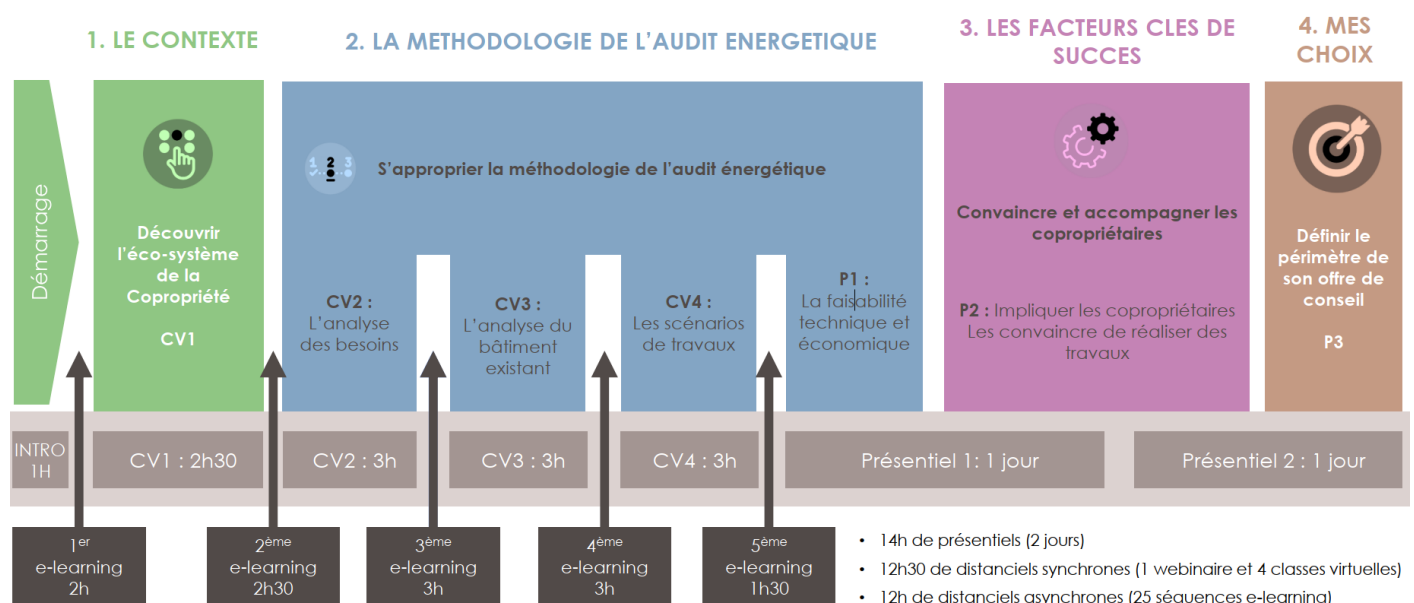
FORMATEURS et REFERENTS

Jean-Charles Vaillant, architecte DPLG, formateur (vaillant@architectes.org)

Référent pédagogique et administratif : **Joanna Eid**, responsable du pôle formation chez Ai Environnement (j.eid@facegroup.com)

Déroulé et Lieu de la formation

Déroulé de la formation (12h de distanciel asynchrone, 12h30 de distanciel synchrone et 14h de présentiel) :





Lieux de la formation :

- **En présentiel** : dans les locaux de Ai Environnement situés à **1 place Jean-Baptiste Clément, 93160 Noisy-Le-Grand**. Proche « RER A » Gare de Noisy-Le-Grand – Mont d'Est.
- **En distanciel** : via une plateforme de visioconférence. Les liens de connexion vous seront communiqués une semaine avant la formation.

PROGRAMME EN DETAIL

➤ Étape 1 – Le Contexte

Objectif principal : Découvrir l'écosystème de la copropriété

Objectifs pédagogiques liés :

- Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
- Identifier les obligations réglementaires liées à la maîtrise des consommations énergétiques
- Identifier les impacts de la loi Climat et Résilience sur la gestion des copropriétés
- Identifier les acteurs de la copropriété, leurs missions, leurs attentes et leurs contraintes

● Webinaire de démarrage + test de positionnement

● E-learning 1

- **Séquence 1** – connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
- **Séquence 2** – connaître les objectifs énergétiques et environnementaux

● Classe virtuelle 1

- **Étude de cas 1** : situer le contexte de la copropriété

- **Séquence 3** – positionner l'audit énergétique parmi les autres dispositifs
- **Séquence 4** – identifier les logiques d'acteurs

- **Étude de cas 2** : identifier les acteurs de la copropriété

➤ Étape 2 – La Méthodologie de l'Audit Énergétique

Objectif principal : S'approprier la méthodologie de l'audit énergétique

Objectifs pédagogiques liés :

- Identifier et reformuler les objectifs du projet
- Préparer, mener et exploiter l'enquête auprès des occupants

● E-learning 2

- **Séquence 5** – définir le confort thermique
- **Séquence 6** – préserver le confort thermique en toute saison
- **Séquence 7** – préserver la QAI en logement individuel
- **Séquence 8** – préserver la QAI en copropriété

● Classe virtuelle 2

- **Étude de cas 3** : qualifier la demande avec l'arbre de décisions

● E-learning 3

- **Séquence 11** – planifier et mener une visite sur site
- **Séquence 12** – répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant
- **Séquence 13** – choisir un isolant – partie 1

● Classe virtuelle 3

- **Étude de cas 5** : rechercher les informations préalables à la visite

● E-learning 4

- **Séquence 17** – élaborer, adapter et visualiser des choix de travaux
- **Séquence 18** – connaître les systèmes énergétiques individuels
- **Séquence 19** – connaître les systèmes énergétiques collectifs

● Classe virtuelle 4

- **Étude de cas 7** : analyser la cohérence de l'état initial

● E-learning 5

- **Séquence 23** – identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers

- **Séquence 9** – préserver le confort acoustique en logement individuel
- **Séquence 10** – préserver le confort acoustique en copropriété

- **Étude de cas 4** : adapter l'enquête occupants au projet

- **Séquence 14** – choisir un isolant – partie 1
- **Séquence 15** – prévenir l'humidité
- **Séquence 16** – sécurité incendie de l'isolation thermique

- **Étude de cas 6** : repérer les pathologies, les atouts et les contraintes du bâtiment en immersive Learning

- **Séquence 20** – vocabulaire et réglementation de la chaufferie collective
- **Séquence 21** – prévenir le sur ou sous-dimensionnement
- **Séquence 22** – garantir l'équilibre du réseau

- **Étude de cas 8** : optimiser les simulations énergétiques

- **Séquence 24** – programmer les travaux de rénovation en site occupé
- **Séquence 25** – connaître les aides financières mobilisables



Ai ENVIRONNEMENT

POLE FORMATION

- **Présentiel J1 – Partie 1**
 - Benchmarking sur les outils de calcul
 - **Étude de cas 1** : réduire l'impact environnementale du projet
- **Étude de cas 2** : identifier les dispositifs incitatifs et estimer la faisabilité économique du projet

- **Étape 3 – Les Facteurs Clés de Succès**

Objectif principal : Convaincre et accompagner les copropriétaires
Objectifs pédagogiques liés :

 - Construire et présenter les arguments pour la réalisation d'un audit énergétique auprès de la copropriété
 - Mobiliser les copropriétaires
 - Convaincre d'engager des travaux et préparer la suite de l'audit
- **Présentiel J1 – Partie 2 + Présentiel J2 – Partie 1**
 - Jeux de rôle pour convaincre la copropriété de faire réaliser un audit énergétique
 - Jeux de réflexion sur la mobilisation des acteurs de la copropriété
 - Atelier collaboratif pour créer le plan de communication
 - Jeux de rôles pour restituer l'audit énergétique

- **Étape 4 – Mes Choix**

Objectif principal : Définir le périmètre de son offre de conseil
Objectifs pédagogiques liés : Situer son offre et sa posture dans la mission d'audit énergétique
- **Présentiel J2 – Partie 2**
 - La FRISE de la rénovation énergétique pour définir le périmètre de son offre de conseil
 - Conclusion de la formation

COÛT PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de la formation s'élèvent à **1 390 € HT soit 1 668 € TTC** pour les 38,5 heures de formation. Les frais d'inscription doivent être payés lors de l'inscription pour réserver sa place. Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Un RIB vous sera fourni lors de l'inscription.

Le nombre de places par session est compris entre 6 et 12 participants pour les journées présentielles.

Pour s'inscrire, vous pouvez nous contacter sur formation@ai-environnement.fr ou au 01.49.74.12.86.

PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT

La prise en charge de toute formation dépend des modalités définies par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel le stagiaire est rattaché. En général, une demande de prise en charge préalable est nécessaire.

L'OPCO d'une profession libérale, comme les architectes indépendants, est le FIF PL. Exceptionnellement pour le dispositif FEEBAT, **aucune demande de prise en charge préalable ne doit être adressée au FIF PL avant la formation**. Il sera cependant impératif d'adresser votre demande de remboursement au FIF PL dès la fin de la formation ou **au plus tard dans les 15 jours calendaires suivant la formation** en joignant l'attestation de présence et de règlement. Ces 3 documents types remplis, datés et signés seront remis au stagiaire par l'organisme de formation à la fin de la formation.

Dans le cas des salariés d'entreprise, une demande de prise en charge à l'OPCO (ex : EP, Atlas...) avant le démarrage de la formation est nécessaire.